
Gel du compte de taxes et retour d'argent aux contribuables
LE CITOYEN, PLUS QUE JAMAIS AU CENTRE DES
PRÉOCCUPATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE

Blainville, le 20 décembre 2005 – Les contribuables blainvillois profiteront d'un gel du compte de taxes en 2006 et même, dans la plupart des cas, d'une légère réduction. C'est ce qu'a annoncé ce soir le maire, M. François Cantin, lors de l'adoption du budget 2006 de la Ville de Blainville.

De fait, le taux de la taxe foncière générale passera de 1,20 \$ à 1,13 \$ par 100 \$ d'évaluation à compter du 1^{er} janvier prochain. « Cette baisse tient compte de l'augmentation du rôle d'évaluation, mais aussi de la rationalisation de certaines dépenses, notamment les honoraires professionnels. Les dépenses en honoraires professionnels m'ont toujours semblé être sans limites à Blainville. Heureusement, cette époque est aujourd'hui révolue », a commenté M. Cantin.

En ce qui a trait à l'eau potable, le tarif sera maintenu à 125 \$ par contribuable. La tarification sur les ordures et celle de l'assainissement des eaux sont toutes deux en hausse, afin de refléter davantage le coût réel de la prestation de ces services. La tarification sur les ordures passe de 110 \$ à 120 \$, et celle sur l'assainissement des eaux de 70 \$ à 75 \$, par contribuable.

Abolition des tarifs abusifs

Comme le maire l'avait déjà annoncé, la tarification sur les insectes piqueurs a été abolie, tout comme celle sur les licences de chiens et de chats. « Nous jugeons à propos de mettre un terme aux abus de l'administration précédente, dont certaines tarifications étaient inappropriées, car excédentaires au coût réel du service rendu. Il faut toutefois noter que la réglementation sur le contrôle des chiens et des chats demeure en vigueur, tout comme l'épandage d'un insecticide biologique pour contrer la reproduction des insectes piqueurs. La hausse des tarifs sur les ordures et l'assainissement des eaux est donc compensée par l'élimination de ces deux tarifications », a fait valoir M. Cantin.

On retourne de l'argent aux contribuables

Les familles blainvilloises seront également heureuses d'apprendre que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes sera abaissé de 12 % à 9 %, une économie de 100 000 \$ pour la population. Combinée à l'élimination des droits sur les licences de chiens et de chats et sur les insectes piqueurs, cette bonne nouvelle fait en sorte que ce sont 617 000 \$ qui seront retournés dans les poches des contribuables.

« Notre mission est d'épauler les contribuables et non de les placer dans un corset financier. Dans cette même optique, le troisième et dernier versement de taxes sera désormais déplacé de septembre à octobre, de manière à ne plus le faire coïncider avec les exigences financières de la rentrée scolaire », a également annoncé le maire de Blainville, indiquant que le nombre de versements pour acquitter le compte de taxes municipales sera révisé pour tenir compte de la réalité des familles.

Taxation commerciale et industrielle plus équitable

Enfin, le conseil municipal a résolu de combler une partie de l'écart séparant Blainville des autres villes de la MRC de Thérèse-De Blainville, concernant l'imposition foncière des commerces et des industries.

« Toutes ces belles années de développement ont été faites au détriment des contribuables résidentiels, dont le taux d'imposition, contrairement à plusieurs autres villes, excédait celui des secteurs commercial et industriel. Cette situation n'est pas digne d'une ville qui prétend être la métropole de la famille », a déploré M. Cantin.

Pour rétablir l'équité, le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels, applicables aux commerces, passera de 0,934 \$ à 1,045 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2006. Quant au taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels, applicable aux industriels, il augmentera de 0,934 \$ à 1,095 \$.

« Ce premier effort d'équité nous permet de combler une partie de l'écart qui nous sépare de la moyenne des autres villes de notre MRC. Nous entendons le réduire davantage au cours du présent mandat », a assuré le maire.

Nous ferons plus !: une incontestable réalité

« Je peux difficilement cacher ma fierté face à ce premier budget. Plutôt que de nous contenter d'une simple indexation de 4 % des dépenses, comme c'était la coutume sous l'ancienne administration, nous nous sommes prêtés à l'exercice de remise en question des postes budgétaires. Nous avons ainsi réaménagé le cadre budgétaire, de sorte qu'il est aujourd'hui plus respectueux de la réalité des familles de Blainville. C'est un budget visionnaire, qui ne se termine pas au 31 décembre 2006. Il pose les assises de ce que nous ferons d'ici 2009. Ce budget devrait susciter beaucoup d'enthousiasme chez nos concitoyens, car il faut savoir une chose : nous réaliserons en 2006 plus de la moitié de nos engagements électoraux. Notre slogan *Nous ferons plus !* est incontestablement une réalité », a conclu M. François Cantin.